

**Procès des putschistes d'octobre 1993**  
**Comme le Lieutenant Kamana, le Député Ngeze refuse de jouer le rôle de bouc-émissoire.**

**Lettre du Député Ngeze adressée  
au Ministre de la Justice  
à Bujumbura**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de m'adresser auprès de votre autorité afin de vous tenir informé de l'existence d'un plan dirigé contre ma personne dans l'intention bien arrêtée de porter atteinte à ma vie.

En effet, Monsieur le Ministre, j'aurais dû m'adresser auprès du Procureur Général de la République, mais hélas ce plan, qui lui est sans doute inconnu me paraît avoir un certain lien avec les accusations fausses qu'il a délibérément mises sur ma personne dans le cadre du procès dit " des putschistes " en instruction à la Cour Suprême depuis le 21/03/1997.

Cependant, le Procureur Général sait qu'aucun acte posé par ma personne n'est répréhensible. Il sait très bien que j'ai été contraint de quitter ma résidence et ma famille nuitamment contre mon gré et de surcroît par une force armée à laquelle je ne pouvais pas résister. Après avoir fait éruption dans ma parcelle, en défonçant portes et fenêtres, les hommes en armes ne m'ont pas laissé le temps de me laver la figure et de quitter la tenue de pyjama que j'ai dû promener à l'Etat Major Général au vu et au su de ceux que j'y ai trouvés et qui pourraient témoigner. Quelle drôle de tenue pour un prétendu Président de la République!!!

Malgré ces faits indéniables, le Procureur Général de la République après trois ans d'enquêtes au cours desquelles je n'ai été entendu que deux fois et sans confrontation aucune, aujourd'hui, il m'accuse **d'une infraction impossible à savoir le renversement d'un régime constitutionnel qui n'existe plus au moment où je suis poursuivi.**

L'évolution du dossier judiciaire s'annonce houleuse et des agitations dans tous les sens sont enregistrées et des pressions aussi multiples que variées s'exercent sans désespérer sur ma personne. Le stade du téléphone anonyme est dépassé puisque je fais maintenant objet d'attentats jusqu'aujourd'hui heureusement manqués.

En effet, jeudi 26/03/1998 dans l'avant-midi, pendant qu'il pleuvait, je fus la cible d'une attaque-éclair au rond point de la place de l'indépendance; en date du 28/03/98 au soir, alors que je rentrais chez moi, ma voiture fut prise en tenaille par deux véhicules qui m'obligèrent de m'arrêter et d'où sortirent 8 gaillards entre les mains desquels je ne pus m'échapper que grâce au passage d'autres véhicules rendant ainsi impossible l'exécution du sinistre projet.

Malheureusement ces deux véhicules ne portaient pas de numéros de plaques, j'ai seulement pu identifier leur marque: il s'agissait d'une jeep noire et d'une voiture jetta blanche.

C'est dans ces circonstances que j'ai décidé de vous lancer ce cri d'alarme ( un testament ne sait-on pas!), dans l'intérêt de ma famille directe et indirecte, de nombreux orphelins et personnes déplacées que j'héberge; du peuple qui m'a élu et des générations actuelles et futures.

C'est dramatique qu'aujourd'hui je me trouve en insécurité permanente à cause des rebondissements d'un procès dans lequel la vérité a été occultée et où tout semble s'organiser **pour que je joue le rôle de bouc émissaire.**

En conclusion, je tenais à vous livrer ces observations en votre qualité de premier responsable du Ministère de la justice pour compléter les informations que, certainement vous avez déjà sur le dossier, mais aussi pour vous demander d'user des pouvoirs qui vous sont conférés pour que ce procès soit mené de manière que toute la vérité soit connue, sans précipitation, sans intimidation et en toute sérénité.

Pour terminer, je vous prie de faire en sorte que les audiences soient réellement publiques parce que, jusqu'à ce jour, les gens ne parviennent pas à entendre les paroles prononcées par les juges, le ministère public, les prévenus et les avocats.

Comme vous le savez d'avance, l'importance de ce procès justifie la sonorisation et les moyens pour ce faire sont à la portée de vos services avec la collaboration de la RTNB qui d'ailleurs se trouve sur les lieux à chaque audience. Il importe que, comme on dit en kirundi: "**Tkinyoma gikubitirwa ahashashe ben'umurango bakoranye mu ntahe y'icese**".

En clair, je réclame vivement l'usage du micro pour que tout citoyen qui le veut puisse suivre ce procès. Cette garantie dictée par le respect des droits de défense l'est également pour les juges qui auront à trancher un litige de portée historique à la manière des procès de l'assassinat du Prince Louis Rwagasore en 1962, du Premier Ministre Ngendandumwe Pierre en 1965 et récemment encore du fameux procès dit " des putschistes de 1971" où l'usage du micro était assuré au moment où les services concernés ne disposaient que des moyens précaires.

Je souhaiterais que vous réserviez une suite favorable à cette requête à votre plus prompt convenance étant donné que la prochaine audience est programmée au 10 Avril 1998.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

**Honorable Ngeze François**  
**Représentant du Peuple**  
**de la circonscription de Bujumbura.**  
**Bujumbura le 30.03.1998**